



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, DELSARTE Séverine, BRETON Nelly, LEMAIRE Christiane, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, CHAILLOUX Marie-Laure

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, GUEROT Jean-Marc, BROUSSIN Patricia, COZETTE Laëtitia, LAURENT Martine, RAGU Guillaume

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
12 juin 2025	
Date d'affichage	
12 juin 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	12
Votants	18

Objet : Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération n°2025-007 du 10 avril 2025,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que l'investissement engendré par les travaux d'aménagement du Gratte Chien fait ressortir un besoin de financement,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 200 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements,

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel pour un montant de 1 200 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

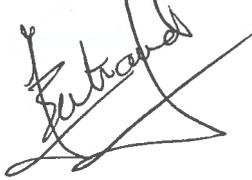
- Montant du contrat de prêt : 1 200 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Périodicités des échéances : Trimestrielle (amortissement en échéance constant en capital et intérêts dégressifs)
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3,40%
- Commission d'instruction : 200,00 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en matière,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ↳ **APPROUVE** à l'unanimité la réalisation d'un emprunt pour le financement de l'investissement des travaux d'aménagement du Gatte-Chien.
- ↳ **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 1 200 000 € et **d'approuver** les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus.
- ↳ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités consécutives.

La secrétaire de séance,
Isabelle BÉRTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacky HECQUET

